Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260605-03_06_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : Date de convocation : 26/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers votants :

L'an **deux mil vingt-six le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal PICOCHE Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : MMES LEBRETON -GEORGES – DEMAY – TROTTIER-PLACET – BENETEAU THOUMY.
MM PICOCHE - CHESNAY – ANIZON –LESUR – – M AVRIL

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : MME
Absents : Néant
Pouvoir de vote :

Délibération 03/06.26
Le conseil municipal désigne Pierre LESUR comme secrétaire de séance

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01– BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une anomalie a été relevée par le service de gestion comptable concernant le budget Assainissement M49.

Le compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » n'existe plus dans la nomenclature M49 abrégée applicable au budget 2026.
Il convient donc de procéder à une décision modificative afin de régulariser l'imputation budgétaire comme suit :

Section d'exploitation – Opérations d'ordre (042)

- Compte 777 : **– 20 619,00 €**
- Compte 747 : **+ 20 619,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus exposée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé
Le Maire,
P PICOCHE